



DÉPARTEMENT DE L'ARDECHE

ARRONDISSEMENT DE PRIVAS

COMMUNE DE LE TEIL

SESSION
22/11/2021

EXTRAIT

du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Objet :
Annulation titres de recettes /
Mise à disposition de locaux à
Ardèche Musique et Danse

L'An Deux Mille Vingt et Un, le vingt-deux novembre dans la salle des Fêtes de la Mairie, à 18 heures, le Conseil Municipal de la Commune s'est réuni en session ordinaire sur la convocation et sous la présidence de Monsieur Olivier PEVERELLI, Maire.

Exercice : 29
Présents : 25
Absents : 4

Présents : MM Bayle, Bornes, Boukal, Buard, Chabaud, Dersi, Faure-Pinault, Gaillard, Galiana, Garraud, Gleyze, Griffé, Guillot, Heyndrickx, Jouve, Laville, Lorenzo, Mazellier, Mazeyrat, Michel, Noël, Peverelli, Segueni, Tolfo, Valla.

Pour : 29
Abstentions : ...
Contre : ...

Excusé(e)s : M. Chezeau (pouvoir à Mme Heyndrickx), Mme Diatta (pouvoir à Mme Tolfo), Mme Keskin (pouvoir à Mme Mazellier), M. Vallon (pouvoir à M. Noël).

Secrétaire : Mme Mazellier

Le Syndicat Ardèche Musique et Danse - AMD occupe actuellement des locaux d'environ 600 m2, propriétés de la commune, situés 15 rue du Travail (Espace Aden). En l'absence d'accord sur le paiement des charges (fluides, ménage), 5 titres de recettes ont été émis par la commune pour le paiement de charges au titre des années 2016 à 2020.

Après négociations avec le Syndicat, et de manière à se conformer à la pratique en vigueur dans le département concernant la mise à disposition gratuite de locaux à AMD, il sera proposé au Conseil municipal d'annuler les titres de recettes émis pour la période 2016-2020.

Toutefois, dans le cadre de cette même négociation, il a également été acté qu'à titre dérogatoire, le Syndicat AMD acceptait de prendre en charge, à compter de 2021, une participation forfaitaire de 6 500 €/an, aux frais de nettoyage, d'entretien, de fluides et de chauffage.

Le Conseil municipal,
Après en avoir délibéré,

DÉCIDE d'annuler les titres de recettes suivants établis sur l'exercice budgétaire 2021 :

- Titre 793 de 2021, mise à disposition de 2016 : 6 699,81 €
- Titre 794 de 2021, mise à disposition de 2017 : 7 019,25 €
- Titre 795 de 2021, mise à disposition de 2018 : 7 631,34 €
- Titre 796 de 2021, mise à disposition de 2019 : 8 359,05 €
- Titre 797 de 2021, mise à disposition de 2020 : 9 255,79 €

FIXE une participation forfaitaire d'AMD de 6 500 €/an, à compter de 2021, aux frais de nettoyage, d'entretien, de fluides et de chauffage des locaux qu'il occupe au 15 rue du travail à Le Teil.

Pour extrait conforme
Le Maire
Olivier PEVERELLI

